

Délibération n°21

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
27 juin 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
11 juillet 2018

Objet :

**Les Jardins de la culture -
Médiathèque intercommunale et
Relais d'Assistants Maternels -
acquisition de mobilier:
autorisation de signature des
marchés**

L'AN deux mille dix-huit, le 3 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 27 juin 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme Martine BESSON, a donné pouvoir à M Alain PAULET
- Mme Nadine BOUTONNET, a donné pouvoir à M Gérard DUBOIS
- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Pierrette CHIESA, a donné pouvoir à M André CHANUDET
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Lionel CHAUVIN
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à M François CHEVILLE
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD
- M Jacques VIGNERON, a donné pouvoir à M Jean-Paul AYRAL
- Mme Catherine VILLER-MICHON, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR

Absents :

- Mme José DUBREUIL
- M Jacques LAMY
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Régine PERRETON
- M Vincent RAYMOND

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M Daniel GRENET

Rapport n°21 – Les Jardins de la culture - Médiathèque intercommunale et Relais d'Assistants Maternels – acquisition de mobilier: autorisation de signature des marchés

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'appel public à concurrence publié dans le BOAMP, au JOUE, et sur le profil d'acheteur de Riom Limagne et Volcans,
Vu l'analyse des offres pour les lots n°1 et n°2,
Vu l'absence d'offre sur le lot n°3,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 19 juin 2018,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 29 juin 2018,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a lancé une consultation pour procéder à l'acquisition du mobilier nécessaire au fonctionnement de la future Médiathèque et du Relais d'Assistants Maternels en trois lots :

- Lot n°1 : mobilier courant,
- Lot n°2 : mobilier rayonnage,
- Lot n°3 : mobilier sur mesure.

Considérant que la consultation a été engagée selon une procédure d'appel d'offres conformément aux articles 66 à 70 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot n°3 qui a été déclaré infructueux,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 juin 2018 a classé les offres et décidé d'attribuer le lot n°2 à la société IDM,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 juin 2018 a classé les offres et décidé d'attribuer le lot n°1 à la société ARCADIE,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- autorise le Président ou son représentant légal à signer le marché relatif au lot n°1 avec la société ARCADIE pour un montant de 383 779,82 € HT et tous actes relatifs à ce dossier,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer le marché relatif au lot n°2 avec la société IDM pour un montant de 225 599,91 € HT et tous actes relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 4 juillet 2018***

***Le Président
Frédéric BONNICHON***

